



## **Opérationnalisation de la Déclaration de Stockholm: Propositions pour traduire les engagements sur le genre dans le mandat et le plan de travail du Dialogue international (DI)**

La Réunion globale du Dialogue international qui a eu lieu à Stockholm le 5 Avril s'est accordée sur plusieurs domaines pour le DI à prioriser au cours des prochaines années. Elle a reconnu qu'«une attention particulière est nécessaire pour assurer l'égalité entre la sensibilité et la participation effective des femmes aux processus de paix et de consolidation de la paix» et engagé à «renforcer les approches du genre et la participation active des femmes à la consolidation de la paix en reliant la mise en œuvre du New Deal à la mise en œuvre de la résolution 1325 et les résolutions connexes. "La réunion a également convenu de « faire des efforts politiques et financiers concertés pour opérationnaliser et mettre en œuvre l'Agenda 2030 », qui comprend l'ODD 5 sur l'égalité du genre et un engagement à la mise en œuvre de l'égalité du genre de tous les Objectifs de Développement Durable.

L'examen indépendant du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles a souligné le manque de concentration suffisante sur l'intégration du genre et la participation des femmes qui a été précédemment souligné par la société civile. Il a noté que les possibilités de progrès comprennent la création de synergies avec les initiatives des besoins des femmes existants tels que les plans d'action nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité. Il a également souligné l'analyse de genre dans la consolidation de la paix en tant que domaine prioritaire pour les investissements futurs dans la recherche et la production de connaissances. Compte tenu de ces engagements et recommandations, l'opérationnalisation de la Déclaration de Stockholm et de répondre à l'examen indépendant exige une attention considérable sur le genre dans le développement du nouveau mandat et plan de travail du DI. Ceci est principalement à rapprocher la mise en œuvre du processus du New Deal et de la résolution des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (résolution 1325). La connexion de ces deux processus a l'avantage de renforcer la promotion du genre dans la paix et la lutte contre la fragilité dans les États touchés par les conflits, à travers la capitalisation des connaissances de chaque processus. Cela a également l'intention de tirer sur le soutien politique des Etats et des bailleurs de fonds pour le New Deal, le renforcement de la 1325 entre la société civile, notamment les organisations féminines.

Au cours de la discussion autour du déjeuner organisé par CSPPS et présidé par la Suède et la Sierra Leone dans le cadre de la réunion du Groupe de pilotage du DI à Paris le 5 Novembre 2015, les membres du DI ont suggéré un certain nombre de mesures concrètes qui pourraient être prises pour intégrer le genre dans le processus de la mise en œuvre du New Deal et l'avenir du DI. Fort de ces suggestions, le présent document décrit les principes généraux et des propositions spécifiques pour l'intégration du genre dans le mandat et le plan de travail du DI, de manière à faciliter l'opérationnalisation effective des engagements de Stockholm et les résultats de l'examen indépendant.

## I. Principes généraux

Opérationnalisation efficace des engagements de Stockholm sur le genre exige l'application de plusieurs principes clés dans le développement du mandat et du plan de travail du DI, y compris:

- L'adoption d'une **approche relationnelle du genre** qui met l'accent sur les liens entre les rôles du genre et l'identité des hommes et des femmes et les guides de la paix et des conflits.
- L'utilisation d'une **approche à deux volets** qui combine 1) l'analyse de genre et – sa sensibilité dans toutes les activités du DI avec 2) les initiatives visant à renforcer les approches du genre ciblées et d'habiliter et soutenir spécifiquement les femmes et les filles.
- Constamment s'assurer de la participation significative des femmes et des acteurs/institutions impliquées dans la mise en œuvre de la résolution 1325, l'ODD 5, et d'autres initiatives liées au genre.
- Capitaliser sur l'expérience et l'expertise des organisations membres de CSPPS travaillant autour de la 1325 pour renforcer les femmes, la paix et la sécurité au DI.
- S'assurer que l'**expertise du genre** est disponible pour la conception/mise en œuvre des activités du DI.
- Réaliser des **synergies** avec les processus existants pour la mise en œuvre de la résolution 1325, l'ODD 5 et d'autres activités liées au genre (y compris les Plans d'actions nationaux de la 1325, des **exercices de suivi**, des groupes de travail, des journées portes ouvertes, etc.). Compte tenu des ressources limitées, beaucoup peut être fait partant des synergies avec les processus existants de manière plus efficace.
- S'assurer que le **suivi** de toutes les activités du DI est sensible au genre et se concentre sur le suivi des progrès par rapport à l'engagement de Stockholm sur le genre.
- Activer l'élaboration d'un **plan d'action du DI pour le genre/1325** en plus de l'intégration du genre dans le plan de travail principal.
- Mandater un **groupe restreint informel de membres intéressés** de commenter les projets de mandat et de plans de travail d'une perspective du genre et prendre l'initiative d'élaborer un plan d'action du DI sur le genre/1325.
- Veiller à ce que l'analyse de genre informe toutes les activités du DI à tous les niveaux.

## II. Mandats pour le DI et groupes de travail

Afin de refléter et opérationnaliser les engagements de Stockholm, les mandats pour le DI et des groupes de travail devraient:

- Se référer/refléter l'engagement **de Stockholm à «renforcer les approches du genre** et la participation active des femmes à la consolidation de la paix en reliant la mise en œuvre du New Deal à la mise en œuvre de la résolution 1325 et les résolutions connexes."
- Veiller à ce que **les structures du DI à tous les niveaux** permettent une participation cohérente et efficace des femmes et des acteurs/institutions travaillant sur la mise en œuvre de la résolution 1325/l'ODD 5 et d'autres activités liées au genre (par exemple les ministères du genre, les organisations des femmes de la société civile national and internationale, ONU Femmes). En outre, l'expertise du genre doit être systématiquement disponible pour la conception/mise en œuvre des activités du DI, et des efforts devraient être faits pour soutenir le renforcement des capacités des parties prenantes clés à cet égard.
- Préciser que tous les futurs **exercices de suivi** seront sensibles au genre, en particulier dans la collecte et l'utilisation des données sensibles au genre, et se concentrer sur le suivi des progrès par rapport à l'engagement de Stockholm pour le renforcement des

approches liés au genre.

- Mandater l'élaboration d'un **plan d'action sur le genre/la résolution 1325**. Ceci est en harmonie avec les plans d'action élaborés par la résolution 1325 d'autres organismes internationaux et au niveau national par les 31 membres du DI. Un plan d'action appliqué enverrait un signal fort que le DI est à la hauteur de ses engagements et des meilleures pratiques internationales et contribue à assurer un suivi efficace de la Déclaration de Stockholm. Un groupe de travail restreint composé de membres intéressés pourrait être chargé de l'élaboration de ce plan.
- Élaborer un guide pratique pour aider les Etats membres du DI à assurer la synergie entre le Plan d'Action National des membres sur la résolution 1325 et un plan d'action du DI sur le genre et/ou des stratégies du New Deal et des Plans d'action de la 1325.
- Déterminer le coût et allouer le budget pour la mise en œuvre de l'égalité du genre/du Plan d'action de la 1325.
- Intégrer et partager l'expérience du New Deal au cours des processus clés liés au genre internationales, tels que la session, en Mars, de la Commission sur la condition de la femme (CSW), l'anniversaire de la résolution 1325 en Octobre, la commémoration du Protocole de Maputo en Juillet, etc.)

### III. Action et plans de travail

Afin de réaliser ce mandat et de respecter les engagements de Stockholm, les plans d'action et de travail devraient:

- Dans l'ensemble, **adopter une approche à deux volets** et 1) assurer la sensibilité au genre dans tous les domaines d'activité et 2) comprennent des activités spécifiques visant à renforcer les approches du genre et spécifiquement soutenir et autonomiser les femmes et les filles.
- Assurer la participation effective des Ministères du genre, les groupes de femmes et d'autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la résolution 1325/l'ODD 5 dans **les travaux futurs au niveau du pays** et réaliser des synergies avec les processus connexes au niveau des pays (par exemple, les plans d'action nationaux 1325, des exercices de suivi, journées portes ouvertes, etc.). Un axe de travail spécifique pourrait explorer ces synergies de façon plus détaillée dans un sous-ensemble de pays intéressés, la collecte des leçons qui peuvent ensuite être appliquées dans d'autres contextes. Ce travail peut et doit faire usage d'une boîte à outils sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État sexospécifique déjà développé par Cordaid avec un groupe consultatif comprenant toutes les membres du DI.
- Assurer la synergie des ressources et soutenir sa mobilisation pour financer la mise en œuvre des Plans d'action National des pays (PAN 1325) en ligne avec le genre/1325 stratégie de financement du Plan d'action de base du DI.
- Assurer que l'orientation **future sur la mise en œuvre du New Deal** est sensible au genre et comprend des directives spécifiques, des exemples pratiques et des enseignements tirés sur ce qui fonctionne dans l'intégration du genre dans la mise en œuvre du New Deal. Cela pourrait se fonder sur le travail au niveau des pays pour explorer les synergies avec les processus liés à la résolution 1325.
- Partager les expériences et les progrès réalisés dans la mise en œuvre New Deal sensible au genre au niveau des pays, de nouvelles preuves et de documents d'orientation dans **les discussions consacrées au niveau du groupe de pilotage du DI**.
- Renforcer les capacités des acteurs du DI dans l'intégration du genre dans les processus de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, par exemple en pilotant l'utilisation de la boîte à outils sur le genre dans la consolidation de la paix et de renforcement de l'État en cours de finalisation par Cordaid en collaboration avec CSPPS et d'autres membres du DI.

- Tirer des leçons et des exemples en ce qui concerne la mise en œuvre du New Deal sensible au genre pour renforcer le **plaidoyer mondial** parmi les acteurs/institutions travaillant sur la résolution 1325 et l'ODD 5.
- Assurer que tous les futurs **exercices de suivi** sont sensibles au genre et de se concentrer sur les progrès réalisés contre l'engagement de Stockholm pour le renforcement des approches du genre.
- Inclure l'élaboration d'un **plan d'action sur le genre/la résolution 1325** qui rassemble et permet d'assurer un suivi systématique sur les dimensions sexospécifiques des activités du DI. Pour assurer une intégration efficace de l'égalité entre les approches de ce plan d'action devrait être élaborée en plus de l'intégration des activités dans le plan de travail principal.
- Soutenir la recherche pour construire et renforcer la base de preuves sur ce qui fonctionne dans le soutien consolidation de la paix et de renforcement de l'État de l'égalité du genre, y compris la programmation liée au genre quel impact peut-il avoir sur les résultats de consolidation de la paix et de renforcement de l'État (idéalement grâce à des processus de collaboration impliquant des chercheurs du Nord et du Sud).

#### IV. Structure de soutien et des mécanismes au niveau des pays

Pour parvenir à ces activités, les structures et les mécanismes devraient au minimum:

- Assurer la **participation** cohérente des femmes et des acteurs/institutions travaillant sur la mise en œuvre de la résolution 1325 et l'ODD 5, tels que la société civile des femmes locales et internationales, les ministères du Genre et ONU Femmes dans toutes les du DI, non seulement ceux où l'égalité du genre est un objectif clé.
- Assurer **l'expertise du genre** est systématiquement disponible pour la conception et la mise en œuvre des activités du DI à tous les niveaux, ainsi que le renforcement des capacités pour l'analyse de genre entre tous les membres du DI.
- Mettre en place un **groupe de travail** restreint, informel pour élaborer un plan d'action sur le genre/la résolution 1325, commenter sur l'intégration du genre dans les projets de mandats et des plans d'action et aider à inspecter le suivi.